CONSEIL DE POLICE DE LA ZONE DE POLICE ENTRE SAMBRE ET MEUSE – ZP5306

Procès-verbal de réunion – Article 29 LPI

Séance du 23 octobre 2025

Conformément à l'article 27/1 de la loi sur la police intégrée du 7 décembre 1998, une fois adopté et signé par le président et le secrétaire, le procès-verbal de chaque séance est mis en ligne sur le site internet de la zone de police : https://www.police.be/5306/.

Présent(s) :

M. GAËTAN DE BILDERLING – Bourgmestre de Fosses-la-Ville – Président
M. YVES DELFORGE – Bourgmestre de Mettet
M. LUC DELIRE – Bourgmestre de Profondeville
M. PHILIPPE VAUTARD – Bourgmestre de Floreffe
M. BOUSSIFET Claude – M^me^ CNOCKAERT Caroline – M. ROISIN Frédéric – M. SARTO Jules – Conseillers de police issus de la commune de Mettet
M. BUCHET Marc – M. DENIS Quentin – M^me^ DUBOIS Marjoline – M. JANSSENS Benoît – Conseillers de police issus de la commune de Fosses-la-Ville
M^me^ BERGER Michèle – M. CHEVALIER Pascal – M^me^ EVRARD Chantal – M. NEUVILLE Nicolas – M^me^ WAUTHELET Agnès – Conseillers de police issus de la commune de Profondeville
M^me^ MONNOYER Delphine – M. PEIFFER Jean-François – Conseillers de police issus de la commune de Floreffe

Excusé(s) : **M^me^ TOISOUL Maryse – M. VAN MUYLDER Hanzel**

Chef de corps : CDP LAURENT BRUNOTTI

Secrétaire de zone : M^me^ ÉLISE LORENT

Comptable spécial : Monsieur Marc GUYOT et Monsieur Ludovic DELACOURT

La retranscription du procès-verbal vise à être la plus complète possible mais ne constitue toutefois pas un compte-rendu in extenso des discussions.

Le Président ouvre la séance publique à 19h05

SEANCE PUBLIQUE

01. Conseil de Police du 31-07-2025 – Procès-verbal – Approbation

Pas de remarque.

Le Conseil de Police approuve le procès-verbal à l'unanimité.

02. Prestation de serment des nouveaux membres du personnel :

G. SOYEURT : je jure « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Le Conseil de Police prend acte de la prestation de serment.

03. Présentation du nouveau comptable spécial

G. de BILDERLING : Monsieur Ludovic DELACOURT va désormais remplacer Monsieur Marc GUYOT en sa qualité de comptable spécial (receveur régional). Il a été désigné à partir du 01/11/25.

Le Conseil de Police prend acte.

04. Finance – Budget 2026

G. de BILDERLING : puisque c'est Monsieur GUYOT qui a préparé le budget 2026, c'est lui qui va le présenter.

M. GUYOT : pour ce qui est de l'exercice propre, en termes de traitement, nous n'avons pas eu énormément de modification. Si ce n'est au niveau du ''*traitement personnel CALog définitif*'' passant de 951.784,16 à 990.188,87.

Pour les Ops, on reste à des montants raisonnables. Ça concerne donc ici les frais du personnel.

Pour les frais de fonctionnement, nous en sommes à 965.837,64. Ça concerne donc des gros postes, qu'on avait déjà évoqué lors de la modifications budgétaires.

Pour les honoraires d'avocat, nous avons prévu 30.000, tout simplement parce que nous avons plusieurs procédures en cours devant le Conseil d'État.

Pour le remboursement des charges du personnel détaché, ça concerne toujours, en partie, notre informaticien, que nous ''partageons'' avec la zone de SamSom, et également une inspectrice, qui est détachée actuellement.

Nous avons également des frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique à 75.000 euros, c'est ce qui est demandé par nos informaticiens, pour la gestion de la zone.

Pour les prestations de tiers pour les bâtiments, on diminue la ligne de crédit (de 60.000 à 50.000) puisqu'une grosse partie de nos travaux ont été réalisés par nos ouvriers.

Le poste ''*Fournitures d'électricité pour les bâtiments*'' est diminué également (de 50.000 à 25.000), c'est depuis que nous avons posé nos panneaux photovoltaïques, il y a eu une diminution au niveau de l'électricité.

Il y a également eu une augmentation pour les taxes véhicules (5.000 à 10.000).

Pour la partie ''*Transferts*'', nous sommes à un total de 68.500.

Quant aux emprunts, à la partie ''Dette'', nous en sommes à 529.162,43 et on reviendra vers vous pour un cahier de charges d'emprunt.

Pour ce qui est des recettes, nous avons un prélèvement sur le fonds de réserves de 749.613,30, c'est ce qu'on avait mis en fonds de réserve lors de la modification budgétaire.

Nous avons pour la partie ''*Prestations*'' 29.134,52, qui concerne essentiellement la part du personnel dans les chèques-repas.

Pour ce qui est des transferts, nous sommes à 10.823.495,55.

Étant donné que la circulaire n'est toujours pas parue en ce qui concerne la comptabilité des zones de police, nous avons indexé de 2% les dotations du fédéral. Ça peut varier, mais on reprend le principe. Pour les dotations communales, ça a aussi été une indexation de 2%. Pour ce qui est de la convention de sécurité routière, on a indiqué 750.000, vu qu'on ne connait pas le solde de la dotation de la sécurité routière d'il y a 5 ans. Donc, lors de la modification budgétaire, on diminuera ce montant pour le passer à l'exercice antérieur. Ça sera donc le solde de 2021.

Voilà donc ce qui est pour du service ordinaire.

G. de BILDERLING : avez-vous des questions ?

Pas de question/remarque supplémentaire.

M. GUYOT : en ce qui concerne le service extraordinaire, lui s'élève en dépenses et en recettes à 743.000. Pour les dépenses prévues, il y a les aménagements aux bâtiments, c'est quelque chose qui est toujours en discussion, mais nous avons indiqué ce montant pour pouvoir commencer les travaux au moment venu. Eventuellement, en fonction de l'évolution de ces travaux, nous réadapterons ces montants. Pour nous avons toujours l'achat de mobilier de bureau pour 20.000, l'achat de matériel informatique pour 240.000, l'achat de matériel radiotéléphonie ASTRID pour 10.000, l'achat d'autos et de camionnettes pour 100.000, l'achat de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation pour 3.000 et l'achat de matériel sécuritaire pour 20.000.

En recettes, nous avons des emprunts de 743.000 à charge de la zone.

Le Conseil de Police vote le budget à l'unanimité (ordinaire et extraordinaire).

05. Logistique – Déclassement de plusieurs véhicules

L. BRUNOTTI : il s'agit de deux véhicules, ils n'ont pas beaucoup de kilomètres mais ils présentent des signes de faiblesse, donc on vous propose de les déclasser. On procédera à leur vente par le biais de la société Auctélia, comme à chaque fois.

Le Conseil de Police marque son accord.

06. Personnel – Composition des commissions de sélection en cas de mobilité et de leurs suppléants – Désignation

L. BRUNOTTI : c'est une décision globale, par rapport au composition des commissions de sélection. C'est pour éviter de devoir chaque fois revenir sur la question de comment sont composées les commissions de sélection. Il y a le chef de corps, ce qui est obligatoire, le chef

de service et puis, généralement, l'adjoint. Pour service proximité, c'est le chef de service et le chef poste qui composent la commission.

Le Conseil de Police marque son accord.

07. Personnel – Déclaration de la vacance d'un emploi – Un emploi d'ouvrier polyvalent Niveau D pour le service Logistique – Mobilité 04/2025

L. BRUNOTTI : un de nos ouvriers doit être statutarisé, c'est ce qui est prévu par le statut. Il avait à l'époque été engagé comme contractuel, on propose donc de le statutariser, en sa qualité d'ouvrier polyvalent.

Le Conseil de Police marque son accord.

08. Personnel – Déclaration de la vacance d'un emploi – Un emploi d'inspecteur de police pour le service Intervention – Mobilité 04/2025

L. BRUNOTTI : il s'agit de la déclaration de vacance d'un emploi d'inspecteur de police pour le service intervention, c'est un remplacement poste pour poste, il s'agit de remplacer un membre du personnel qui est parti ou qui va être pensionné.

Le Conseil de Police marque son accord.

09. Personnel – Déclaration de la vacance d'un emploi – Un emploi d'ouvrier spécialisé Niveau C – Mobilité 05/2025

L. BRUNOTTI : ça concerne la déclaration également d'un emploi, pour un ouvrier spécialisé Niveau C. Notre électricien m'a fait part de sa volonté de quitter la zone de police pour retourner dans le travail qu'il exerçait par le passé. On propose de limiter le nombre de candidats à 10.

Le Conseil de Police marque son accord.

10. Personnel – Déclaration de la vacance d'un emploi – Un emploi de technicien.ne de surface Niveau D – Contrat à durée déterminée pour une période de 12 mois (1 an) à concurrence de 10h/semaine

L. BRUNOTTI : un de nos techniciens de surface nous a également fait part de son intention de quitter la zone de police, pour se lancer dans son activité complémentaire. On propose de le remplacer par un contrat de travail, de 12 mois, à concurrence non pas de 10h/semaine mais 12h/semaine, pour augmenter l'attractivité du poste.

A priori, le temps de travail devrait rester le même, sauf si entre temps, un technicien de surface s'en va.

A. WAUTHELET : c'est pour travailler à Fosses-la-Ville ?

L. BRUNOTTI : dans leur contrat de travail, on précise que c'est la zone de police qui doit être considéré comme le lieu de travail.

Le Conseil de Police marque son accord.

11. Personnel – Déclaration de la vacance d'un emploi – Un emploi d'assistant.e social.e Niveau B – Contrat de travail

L. BRUNOTTI : le contrat de travail d'une de nos assistantes sociales s'est achevé et celui-ci n'a pas été renouvelé. Il prend fin au mois de novembre. On propose donc de rouvrir la place.

Le Conseil de Police marque son accord.

12. Personnel – Décision du Conseil de Police du 8 mai 2025 – Déclaration de vacance d'un emploi d'inspecteur de police pour le service Circulation – Modification de la composition de la commission de sélection – Pour information

L. BRUNOTTI : c'est simplement pour information, en ce qui concerne la composition de la commission de sélection pour l'INP Motard. On avait omis de mettre le chef de service de la circulation. La décision a été prise en Collège de Police, que celui-ci puisse participer à la commission. Il s'agit donc juste de ratifier la décision.

Le Conseil de Police marque son accord.

13. Divers – Pour votre information – Assemblée générale ordinaire – iMio – 30 septembre 2025

L. BRUNOTTI : c'est simplement pour information. Le Collège de Police avait désigné Monsieur Philippe VAUTARD.

Point en urgence – Signature Convention APE

G. de BILDERLING : acceptez-vous qu'un point soit inscrit en urgence à l'ordre du jour ? Celui-ci concerne la signature de la convention qui permet à la zone de police de bénéficier des points APE ?

En théorie, il y aura une suppression totale pour les zones de police et les zones incendie, mais nous n'avons pas encore reçu les papiers officiels à ce sujet. Au cas où il y en aurait néanmoins, il vaut mieux signer cette convention.

E. LORENT : en ce qui concerne l'urgence, nous avons reçu la convention ici récemment, et nous avons une date butoir pour la signature.

Le Conseil de Police marque son accord sur l'inscription de ce point à l'ordre du jour, en urgence.

Le Conseil de Police marque son accord sur la signature de la convention.

Le Président lève la séance publique à 19h27

>>> * * * <<<

La séance est définitivement levée à 19h38

Signature[1]

La Secrétaire

Elise LORENT

Le Président

Gaëtan de BILDERLING

[1] Article 29 alinéa 3 LPI : « *Les procès-verbaux transcrits sont signés par le président et par le secrétaire* ».